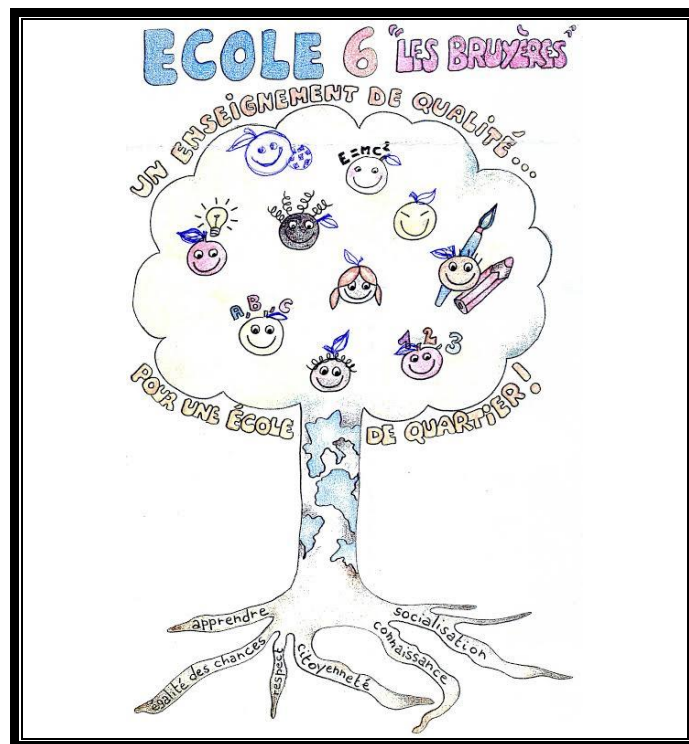




Projet d'établissement de l'école communale n°6, « Les Bruyères »



Rédigé par l'équipe éducative

Table des matières

I. Introduction	2
II. Présentation de l'école	3
III. Le Pacte pour un Enseignement d'Excellence	4
IV. Mise en action des 13 stratégies du Pacte pour un Enseignement d'Excellence	5
1. Tendre vers la réussite de chaque élève	5
2. Lutter contre l'échec, le décrochage scolaires et le redoublement.....	5
3. Insérer des outils numériques dans les apprentissages	6
4. Envisager l'intégration des élèves à besoins spécifiques reconnus.....	6
5. Accroître la collaboration avec les parents des élèves de l'établissement	6
6. Favoriser l'accès à la culture et à la lecture.....	7
7. Promouvoir l'accès aux sports	7
8. Harmoniser la transition entre l'enseignement primaire et secondaire	8
9. Prévenir les discriminations et violences	8
10. Promouvoir la citoyenneté, la santé et l'éducation aux médias.....	8
11. Orienter les élèves	9
12. Organiser le travail en équipe des enseignants.....	9
13. Assurer la formation continuée du personnel.....	9
V. Nos objectifs pour les années à venir	10
VI. Le groupe scolaire Bruyères-Horta	11
1. Introduction	11
2. Philosophie et valeurs du projet	11
3. Méthodologies	12
1. Méthodes	12
2. Moyens.....	15
3. Evaluation	17
VIII. Lexique	19

I. Introduction

A l'origine, le projet d'établissement est issu d'une demande du gouvernement de définir les choix pédagogiques et les actions concrètes particulières que l'équipe éducative* de l'établissement scolaire entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école pour réaliser les projets éducatifs et pédagogiques du Pouvoir Organisateur*. (Décret définissant les Missions prioritaires de l'enseignement daté du 24 juillet 1997)

Le projet d'établissement se base sur la population de l'école, de ses caractéristiques sociales, culturelles et économiques.

Pour le rédiger, nous nous sommes axés sur les treize stratégies mises en avant par le Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

Ce projet est destiné à partager avec l'ensemble de nos partenaires (parents, élèves, intervenants extérieurs*, ...) les valeurs que nous défendons et construire une vision commune de nos choix et attentes pédagogiques.

Tout nouvel enseignant qui serait affecté à l'école devrait s'y soumettre et respecter les choix pédagogiques qui ont été mis en avant.

Ce projet est issu de la réflexion de l'ensemble des membres de l'équipe éducative.

Il a été soumis à l'approbation du conseil de participation du 13 juin 2017.

Le décret prévoit que les projets d'établissement soient revus et adaptés au moins tous les trois ans. Le présent document sera d'application durant les années scolaires 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020.

Notre projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. La réalité de terrain, la disponibilité des moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre de ce projet pourraient nécessiter des modifications du présent document.

Les termes suivis d'une * feront l'objet un éclaircissement dans la section « Lexique » de ce projet d'établissement.

II. Présentation de l'école

Notre école se compose de deux implantations. La première se situe rue Jef Devos 55, elle se compose de deux bâtiments distincts. L'un est occupé par les quatre premières années de l'école primaire, l'autre par l'école maternelle. Chacun dispose d'une cour de récréation et d'un réfectoire.

La seconde implantation se situe rue Pierre Decoster 67. Elle est appelée « Groupe scolaire Bruyères-Horta » et est occupée par nos élèves du cycle supérieur (cinquième et sixième primaires) et les élèves de première et deuxième secondaires de l'Athénée Victor Horta. Le siège administratif de l'école primaire reste rue Jef Devos 55.

Une partie spécifique de ce projet d'établissement est consacrée à son mode de fonctionnement.

L'école peut accueillir jusqu'à 390 élèves. Les classes maternelles se composent d'environ 24 élèves. Les classes primaires, comptent elles environ 20 élèves.

La partie maternelle se compose d'une classe d'accueil, de trois classes de première/deuxième en degré vertical* et de deux classes de troisième.

La section primaire se compose de 12 classes organisées en cycles.

Notre école est reconnue en encadrement différencié*.

Tous les acteurs de l'école qui œuvrent pour le bien-être de votre enfant sont :

- les enseignants
- la direction
- le secrétariat
- les accueillants de garderie
- les logopèdes
- la concierge et le personnel de nettoyage
- le centre PMS* et le SPSE*
- les partenaires extérieurs ponctuels

III. Le Pacte pour un Enseignement d'Excellence

Nous avons saisi la volonté du Gouvernement de faire évoluer l'école par le biais entre autre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

Un accent très fort sera mis dans les années futures sur une réforme de l'enseignement.

Elle passera par la constitution d'un tronc commun de la première maternelle à la troisième secondaire.

Celui-ci devra permettre à chaque enfant d'acquérir l'ensemble des savoirs fondamentaux de manière à les outiller durablement et d'autre part des savoirs et des compétences essentielles au développement d'une citoyenneté ouverte sur le monde, à l'épanouissement social et professionnel.

Sept domaines d'apprentissages polytechniques et pluridisciplinaires le composent :

- La langue
- Les différentes formes artistiques
- Les compétences en mathématiques, en sciences, en géographie physique et les compétences techniques et technologiques
- Les sciences humaines et sociales, la philosophie et la citoyenneté
- Les activités physiques, bien-être et santé
- La créativité, l'engagement et l'esprit d'entreprendre
- Apprendre à apprendre et à poser des choix.

Les sept domaines d'apprentissages se déploient tout au long du tronc commun, selon une intensité progressive et variable selon les années.

IV. Mise en action des 13 stratégies du Pacte pour un Enseignement d'Excellence

1. Tendre vers la réussite de chaque élève

Tout sera mis en œuvre pour permettre à chacun de maîtriser les apprentissages et d'atteindre les objectifs attendus dans le respect du cadre légal et des possibilités d'une école fondamentale.

Mises en action :

- En faisant évoluer nos pratiques pédagogiques pour tendre vers une pédagogie active qui rend davantage l'élève acteur de ses apprentissages,
- Prendre en compte le rythme de l'enfant (dans le respect du cadre légal),
- Accompagner l'élève dans la construction de ses apprentissages,
- Apprendre à apprendre,
- Favoriser l'autonomie,
- Donner des outils pour acquérir les compétences* prescrites dans les Socles de compétences,
- Faciliter le développement de la confiance en soi de chacun des élèves,
- Apporter aux élèves différentes méthodes pour leur permettre d'apprendre : gestion mentale, Brain gym, ...
- Encourager le travail en groupes dans un souci de collaboration et d'échanges entre élèves pour construire leurs savoirs

2. Lutter contre l'échec, le décrochage scolaires ainsi que le redoublement

Les enseignants seront attentifs aux besoins de chacun et veilleront à y répondre entre autre par la différenciation des apprentissages.

Mises en action :

- Le cours d'adaptation à la langue de l'enseignement* a été repensé. Un enseignant prendra en charge, trois matinées par semaine, les élèves qui ne maîtrisent pas le français. Les élèves de la troisième maternelle à la sixième primaire partageront ces moments. Ils seront sortis de leur groupe classe afin que l'accent soit mis sur l'acquisition de la langue. Dès que l'élève aura un niveau permettant son intégration à son groupe d'âge, il rejoindra « sa classe » et ce peu importe le moment de l'année.
- Différents types d'évaluation sont organisés. Celles-ci seront analysées et les enseignants adapteront leur méthodologie en fonction des besoins de chacun.
- Une logopède fait partie de l'équipe pédagogique et travaille en coordination avec les différents membres de celle-ci. Elle complète par son expertise la remédiation proposée en groupes. Elle ne dispense pas de remédiation individuelle lors de ses activités à l'école.

- Organisation d'une année complémentaire* : pour certains élèves, un temps plus long pourra s'avérer nécessaire pour acquérir les compétences visées. Cette mesure exceptionnelle s'accompagnera de la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné.

3. Insérer des outils numériques dans les apprentissages

Notre Pouvoir organisateur* veillera à équiper progressivement toutes les écoles communales de Forest du matériel informatique.

Toutes les classes disposeront prochainement d'un accès à Internet.

Des formations seront proposées aux enseignants afin de les aider à insérer les outils numériques dans leurs pratiques pédagogiques.

4. Envisager l'intégration des élèves à besoins spécifiques reconnus

Une éventuelle intégration se fera en collaboration et en accord avec une école d'enseignement spécialisé, les centres PMS* respectifs, les parents et notre équipe pédagogique. Des aménagements raisonnables seront organisés dans l'objectif du bien-être et l'épanouissement de l'élève et du groupe tout en garantissant la gestion au quotidien et dans les limites de l'infrastructure de notre établissement.

5. Accroître la collaboration avec les parents des élèves de l'établissement

Le Conseil de participation* permet le dialogue et le débat entre les différentes composantes de la communauté éducative, favorise la participation de chacun et renforce la démocratie dans l'école.

Comme le précise le règlement d'ordre Intérieur de la commune de Forest et le Décret « Missions » du 24 juillet 1997, le conseil de participation* a pour objet de débattre et d'évaluer le projet d'établissement, ainsi que d'émettre un avis sur le rapport d'activités. Ce conseil se compose de la direction, de représentants du Pouvoir organisateur*, du personnel enseignant, du personnel paramédical, du personnel d'éducation, administratif et ouvrier ainsi que des parents élus par leurs pairs au cours de l'assemblée générale de l'Association des parents.

L'Association des parents favorise les relations entre les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative, dans l'intérêt de tous les élèves, de leur réussite et de leur épanouissement ; dans le respect des droits et des obligations de chacun. Les Associations des parents sont régies par le décret du 30 avril 2009 et les circulaires y afférentes.

Mises en action :

- Outre les réunions des parents individuelles, (deux en maternelles et trois en primaires), des moments de rencontres et d'échanges sont programmés les mercredis matins, entre 8h15 et 8h25 pour tous les élèves de l'école. Les titulaires seront présents

dans les différents lieux d'accueils. Il s'agira là de brefs moments de rencontre informelle pour faire part d'une information, fixer un rendez-vous, ...

- Différents événements sont planifiés durant l'année scolaire tels qu'un souper, un goûter, une fancy-fair, ...
- Le site internet de l'école témoigne des événements, animations, projets vécus par nos élèves. Il est une vitrine des activités et une source de renseignements (menu du mois, projet d'établissement, règlement d'ordre intérieur, ...)
- Le journal de classe est un outil de communication entre la famille et l'école. Sa supervision quotidienne par les titulaires et la famille est indispensable.

6. Favoriser l'accès à la culture et à la lecture

L'école s'efforcera de nouer des collaborations avec les institutions culturelles, artistiques et le monde associatif.

Mises en action :

- Notre établissement étant reconnu en encadrement différencié*, des budgets sont alloués aux sorties et animations culturelles.
- Des sorties (payantes) et animations (payantes) seront régulièrement organisées par les titulaires. Celles-ci s'intégreront dans un projet et seront le point de départ, un outil ou la concrétisation d'un projet. La participation à ces activités est obligatoire.
- Les animations peuvent avoir lieu dans ou en dehors de l'établissement scolaire.
- En réponse à des appels à projets, des partenariats annuels s'organisent dans des domaines divers et variés.
- Des classes de dépaysement peuvent être organisées. Celles-ci font partie d'un projet élaboré par la classe générant bons nombres d'apprentissages et l'acquisition de compétences dans des domaines variés. L'autonomie est au cœur du projet. La participation des élèves est obligatoire.

Un document de prévision budgétaire est distribué au début de chaque année scolaire pour décrire la participation financière qui sera demandée aux parents tout au long de l'année scolaire. Toutefois, exceptionnellement, des frais pourraient être demandés pour un événement imprévu (sortie, animation, ...).

7. Promouvoir l'accès aux sports

Mises en action :

- Deux heures hebdomadaires d'éducation physique ou de psychomotricité* sont dispensées aux élèves par des enseignants spécifiques.
- A partir de la première primaire, un cours de natation obligatoire est dispensé à tous les élèves.
- Des activités ponctuelles, en collaboration avec des institutions sportives (ADEPS, clubs sportifs, ...) seront organisées.
- Des journées sportives sont organisées pour les élèves de l'école primaire (à l'école ou inter écoles communales pour les élèves de sixième primaire).

8. Harmoniser la transition entre l'enseignement primaire et secondaire

Par la création du « groupe scolaire Bruyères-Horta, les élèves seront préparés au passage entre le primaire et le secondaire ». Un chapitre est consacré à ce projet spécifique à la page 11.

9. Prévenir les discriminations et violences

L'école a mis en place un Carnet de suivi du comportement de l'élève qui l'accompagne quotidiennement. L'objectif est de conscientiser et responsabiliser l'élève face à la discrimination, au harcèlement et aux violences.

Mises en action :

- Animations régulières sur les différents sujets
- Le Centre PMS ainsi que la Cellule accrochage scolaire de la Commune de Forest proposent des animations, des moments de réflexion en fonction des besoins des classes
- Des conseils de coopération sont organisés chaque semaine dans les classes de primaire.
Elles servent de préambule au conseil d'école qui est organisé tous les mois. Les délégués de toutes les classes de l'école primaire rencontrent la direction et un enseignant afin de faire part de points positifs, de difficultés, de projets, ... Ce conseil est un lieu de réflexion pour l'amélioration de la vie à l'école et la gestion des conflits.

10. Promouvoir la citoyenneté, la santé et l'éducation aux médias

L'équipe éducative en partenariat avec les services de l'aide à la jeunesse et de la médiation scolaire, ... veilleront à former les élèves pour une utilisation responsable d'Internet, des réseaux sociaux, ... et les informer des dérives y afférentes.

Ces matières seront abordées dans des projets où les élèves seront acteurs.

Mises en action :

- La promotion de la Santé est mise en avant au sein de l'école. Un projet de collations saines a vu le jour il y a plusieurs années. Les mercredis et les vendredis, les élèves apportent un fruit comme collation lors de la récréation du matin.
- Le SPSE* veille au bon développement de nos élèves. Des visites médicales sont planifiées à des moments clés du développement de l'enfant.
- Des animations sur la vie affective, relationnelle et sexuelle sont proposées aux élèves de certaines classes et abordent des thèmes adaptés à leurs âges respectifs
- Le cours de philosophie et de citoyenneté veillera à l'apprentissage de l'étonnement, du questionnement, de l'interprétation et de la réflexion sur le monde et l'existence humaine et au développement de son esprit critique.

11. Orienter les élèves

Tout au long de son parcours, chaque élève participera à différentes évaluations. Suite à l'analyse de celles-ci et aux conseils pédagogiques, l'équipe mettra tout en œuvre pour répondre aux besoins spécifiques de l'élève dans le respect du cadre légal et des possibilités d'une école fondamentale.

Mises en action :

- Tous les élèves de sixième primaire présentent une évaluation externe, élaborée par la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'obtenir le CEB*.
- A la fin de deuxième cycle, en deuxième primaire, les élèves sont soumis à des évaluations externes.
- Les élèves de troisième et cinquième primaires participent aux Evaluations externes non certificatives de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces évaluations sont diagnostiques et visent à informer les équipes éducatives des acquis des élèves.
- Trois bulletins sont remis chaque année scolaire (avant les vacances d'hiver, avant les vacances de printemps et en fin d'année scolaire).
- Les bulletins sont élaborés sur la base des compétences* travaillées dans les différents domaines d'apprentissages. Des notes, appréciations et commentaires de l'équipe pédagogique indiquent à l'élève et ses parents sa progression et ses lacunes.
- Le Groupe scolaire Bruyères-Horta verra ses bulletins adaptés et seuls des appréciations et commentaires le composeront.
- Les bulletins sont remis et expliqués aux familles lors de réunions de parents.
- Des conseils pédagogiques* en collaboration avec le CPMS* sont organisés. Durant ceux-ci, les points forts et difficultés des élèves sont évoqués. Des pistes de remédiation sont proposés avec entre autre la possibilité de travailler l'orientation de l'élève avec le centre PMS* afin de lui proposer un enseignement mieux adapté à ses besoins spécifiques.
- En troisième maternelle, le centre PMS* en collaboration avec l'équipe pédagogique propose aux parents, sur base volontaire, un bilan du développement pédagogique afin de préparer au mieux le passage vers le primaire.
Le SPSE* effectue lui un bilan du développement neurologique qui fait partie intégrante du bilan de santé des élèves de troisième maternelle.

12. Organiser le travail en équipe des enseignants

Le travail par cycle sera au centre de notre pédagogie. Des concertations régulières seront programmées entre enseignants pour une collaboration plus efficiente et assurer un meilleur accompagnement des enseignants arrivés récemment dans l'établissement.

13. Assurer la formation continuée du personnel

Un plan de formation sur trois ans a été élaboré en concertation avec l'ensemble de l'équipe pédagogique. Les enseignants poursuivront leur formation personnelle dans le sens de ce plan.

V. Nos objectifs pour les années à venir

En concertation d'équipe, nous avons réfléchi à nos objectifs pour les trois années à venir et élaboré un plan de formation allant dans ce sens...

2017-2018 : Evolution de notre pédagogie vers de la pédagogie active

- > rendre l'élève acteur de ses apprentissages afin de répondre au mieux à ses besoins
- > développer la différenciation, les groupes de besoin, ...
- > travailler sur la motivation, l'intégration des compétences et aider les élèves à apprendre à apprendre en utilisant différents canaux (ex : gestion mentale, brain gym, méthode Félicitée, ...)

2018-2019 : Evolution des pratiques en français en se formant au Français Langue Etrangère :

- > construire des dispositifs d'enseignement répondant aux besoins de nos élèves dont le français n'est pas la langue maternelle et les intégrer aux pratiques quotidiennes de classe
- > lutter ainsi contre le décrochage ou le manque d'intérêt de certains élèves

2019-2020 : Assurer la transition numérique :

- > intégrer le numérique dans nos pratiques quotidiennes
- > utiliser d'outils informatiques en classe
- > développer le sens critique des élèves par et au sujet de ces outils

VI. Le groupe scolaire Bruyères-Horta

1. Introduction

Le Groupe scolaire Bruyères-Horta, par son enseignement à pédagogie active et le cadre qu'il propose, vise à développer chez les élèves l'épanouissement personnel, l'acquisition de savoirs et de compétences, la citoyenneté, l'esprit démocratique, l'ouverture d'esprit et la tolérance leur assurant ainsi des chances égales d'émancipation sociale.

Le Groupe scolaire Bruyères-Horta a vu le jour peu après que l'un des bâtiments forestois de l'Athénée Royal Victor Horta, situé à la rue Decoster, ait été libéré suite à un transfert de locaux vers la rue des Alliés.

Bruxelles manquant cruellement de places, l'idée a germé d'ouvrir une implantation supplémentaire en septembre 2017.

Cette école, pour remplir sa mission, s'ouvrira en partenariat avec la commune de Forest et verra cohabiter deux pouvoirs organisateurs : le Communal et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette création permettra d'associer le bénéfice d'une "vision globale" que développent les enseignants du primaire à celui de la spécialisation par matière qu'ont acquis les enseignants du secondaire.

De plus, notre projet innovant répond tout à fait aux attentes du pacte d'Excellence. Nos élèves seront placés au centre du continuum pédagogique à travers une approche personnalisée moderne, créative, intégrant la révolution numérique dans les apprentissages et les méthodes, visant l'autonomie et reposant sur la pédagogie active et le décroisement des matières.

2. Philosophie et valeurs du projet

Grâce à ce projet, des élèves de différents horizons, de différents niveaux de maîtrise des acquis scolaires antérieurs apprendront à leur rythme, dans le respect du cadre légal, à travers un enseignement décroisé tant par matières que par années scolaires. Nos enseignants privilégieront l'approche par compétences à travers la mise en place de situations interdisciplinaires motivantes à complexité croissante et viseront à mettre en résonance les connaissances communes construites ainsi qu'à faciliter leur décroisement, leur intégration et leur transfert.

A travers une pédagogie active et par projet, nous visons le progrès chez chacun de nos élèves, dans le respect du cadre légal, tant sur le plan de la maîtrise des savoir-être, des savoirs et des savoir-faire que sur celui des compétences* générales et transversales en interdisciplinarité.

Sur base d'un projet collaboratif à pédagogie active impliquant les deux dernières années de l'enseignement primaire et les deux premières de l'enseignement secondaire, chaque élève se familiarisera tant avec tous les élèves qu'avec chacun des enseignants (du primaire et du secondaire) de notre établissement et l'ensemble de ses locaux. Cela harmonisera le passage

du primaire vers le secondaire reconnu pour être une rupture encline à fragiliser l'élève, un palier transitionnel de questionnements susceptibles d'amener de l'insécurité.

3. Méthodologies

1. Méthodes

A. La pédagogie active

L'expérience éducative consiste, devant une difficulté ou un apprentissage nouveau, à procéder par expérimentation, par essais et erreurs, base de l'acte intelligent, rompant ainsi avec l'enseignement frontal et la relation de contrainte qui le caractérise mais basant leur pédagogie sur l'activité propre de l'enfant et son intérêt.

Le souhait du Groupe scolaire Bruyères-Horta est d'assurer une cohérence et une continuité entre ces 4 années et de valoriser l'étape du primaire vers le secondaire pour en faire un passage initiateur de changements et donc formateur, faisant partie intégrante de la maturation de l'enfant.

En organisant un continuum pédagogique structuré en étapes, par le biais de la concertation, des échanges entre enseignants permettront à chacun de nos élèves d'acquérir des compétences transversales et disciplinaires et des savoirs.

Ainsi, s'appuyant sur la pédagogie active, le Groupe scolaire Bruyères-Horta, pose des choix méthodologiques :

1. **DECOUVERTE:** Travail de groupes autour d'un projet qui aboutira à une ACTION autour d'un problème posé.
2. **FORMALISATION:** Regroupement de manière collective afin d'organiser avec les élèves ce qu'ils auront découvert.
3. **TRAVAIL INDIVIDUEL:** Défis à relever → Tâches individuelles à réaliser.

Ainsi donc, le Groupe scolaire Bruyères-Horta entend mettre en œuvre des « méthodes actives » qui impliquent réellement l'apprenant et tentent de lui faire construire son savoir en créant un milieu favorable à son besoin d'expérimenter. Ces méthodes naturelles d'apprentissage (expérientiel, signifiant et non dirigé), dont le moteur est l'expérience tâtonnante, seront suscitées par l'intérêt et s'effectueront sur des objets concrets du monde réel.

Cette pédagogie active est basée sur une approche scientifique et expérimentale de l'apprentissage et sur une psychologie comportementaliste. Elle est en concordance avec les recherches menées pour lutter contre l'échec et le décrochage scolaires et se prête particulièrement à notre devoir d'assurer la transition numérique.

Concrètement, ces « méthodes actives » impliquent :

- Un environnement riche en sollicitations diverses (intérêt, motivation, implication, ...) permettant de stimuler la pratique réflexive et les interrogations sur les savoirs et les apprentissages.

- Des activités de découverte, de production et de création.
- L'accès à un matériel permettant le tâtonnement expérimental et donc la manipulation, l'expérimentation et la recherche par les élèves.
 - La construction de concepts à partir de la pratique.
- Un parcours personnel pour chaque élève dans les étapes de son apprentissage / Décomposition d'un contenu complexe en ses éléments simples et synthèse / Renforcement.
- L'exploitation de situations de vie amenant l'élève à apprendre en agissant sur son environnement et en le transformant.
- Des démarches et des moments pour construire son savoir et apprendre.
 - Veiller au rythme de travail de chacun, dans le respect du cadre légal, afin de favoriser l'autonomie et l'autogestion.
- L'alternance de moments de travail individuel, collectif et en groupes permettant de développer la capacité de faire des choix et de les négocier, de développer la coopération plutôt que la compétitivité.
- Une personnalisation des apprentissages à travers une relation professeur-élève dans laquelle l'élève est « acteur » de ses apprentissages et les enseignants, des « facilitateurs » d'apprentissages.
- Un apprentissage porteur de sens omniprésent pour l'élève.
- L'éveil du goût à la culture et à la créativité en participant à des activités culturelles, artistiques et sportives.
- Le recours aux technologies de la communication et de l'information comme « outils » de développement, d'accès à l'autonomie et d'individualisation des parcours d'apprentissage.
- La transition numérique
- Le matérialisme pédagogique (relation éducative dans le processus de grandir)
- Des situations mobilisant l'élève afin de promouvoir/provoquer le tâtonnement expérimental, la recherche qui favorisent l'acquisition de savoirs construits et solides.

B. La pédagogie de projet et les projets pédagogiques

L'équipe éducative mettra en place, dès la 1ère semaine de rentrée des classes en 2017, de nouveaux projets, tantôt à (très) long terme tantôt ponctuel, qui couvriront des domaines d'activités et de compétences multiples et variés. Ceux-ci contribueront à construire une liaison productive et durable entre les classes de 5ème et 6ème années de l'enseignement fondamental et celles de 1ère et 2ème de l'enseignement secondaire, reposant sur une gestion organisée de l'hétérogénéité. Ils permettront le développement en amont de compétences à travers des démarches actives. Nos projets s'appuieront sur un travail par groupes pour

l'ensemble des classes des 4 niveaux. Ils offriront un cadre privilégié à la coopération, au développement de l'autonomie, de l'autogestion, de l'initiative et donneront sens aux apprentissages afin de développer la capacité de faire des choix et de les négocier. Pour répondre à la multiplicité des savoirs, nous pratiquons le décroisement et l'interdisciplinarité.

Afin de mener à bien les apprentissages et de rester en cohérence avec ces missions et valeurs, de nouveaux temps et espaces d'apprentissage seront intégrés dans la grille horaire ainsi que de nouvelles formes de regroupement des élèves.

Traditionnellement nos écoles sont organisées par "classes" (horizontales) en fonction de l'âge des élèves et du contenu (programme-matières). D'autres formes de groupement sont possibles dont celle en groupes verticaux*. C'est ce type qui a été choisi pour toutes les matinées dans le primaire.

Pratiquement :

- Dans le secondaire, les matinées seront consacrées aux cours disciplinaires à pédagogie active par classes (et donc par matières et de manière horizontale) et des leçons plus pointues sur une matière seront proposées pour permettre les approfondissements nécessaires. Dans le primaire, les matières seront abordées en groupes de base (P5/P6).

Chaque enseignant sera en charge d'une matière. Les élèves circuleront chez chacun.

- Chaque après-midi, en groupes verticaux* (P5, P6, S1, S2) les professeurs et les élèves de l'enseignement primaire et secondaire travailleront ensemble.
- A certains moments de la journée, les élèves sont regroupés en groupes de besoins sans distinction d'âges, en fonction de leur rythme d'avancement,. Ce qui permet la remédiation, la consolidation voire le dépassement des matières à acquérir.

Le Groupe Scolaire Bruyères - Horta a fait le choix d'intégrer ces groupes de besoins dans l'horaire de vos enfants afin de permettre la différenciation* des apprentissages et d'éviter le maintien*. Ces groupes hétérogènes permettront, non seulement, un passage plus harmonieux du fondamental vers le secondaire, mais aussi, pour les aînés, la pratique possible du tutorat leur permettant de structurer leurs propres connaissances.

- Occasionnellement, certaines matinées et quelques semaines entières seront consacrées à un décroisement :

- des matières (= interdisciplinarité)
- des classes (mélange des 4 niveaux en fonction des formes de groupement et des besoins de chacun).

Ces moments, permettront de poursuivre notre dispositif organisationnel de «remédiation, consolidation et dépassement» qui offrira à chaque élève les mêmes apprentissages de base au sein d'un véritable tronc commun sans option, en permettant une différenciation* :

- dans l'approfondissement des matières,
- dans le respect du rythme d'apprentissage de chaque élève.

- De plus, la semaine de rentrée des classes en septembre et une journée par mois seront consacrées à la réalisation de projets durant lesquels tous les enseignants et les élèves tant du primaire que du secondaire travailleront ensemble.
- Enfin, pour mettre en place une pédagogie active, par projet et différenciée, dans chaque classe, des réunions de concertation seront organisées chaque semaine. Celles-ci seront un lieu de mise en débat et en questionnement des pratiques didactiques, de coopération et de rencontre de toute l'équipe éducative afin de mener à bien une réflexion sur cette pédagogie.

2. Moyens

A. Lieux et déplacements des classes du fondamental

Les élèves de primaire du Groupe scolaire Bruyères-Horta seront amenés à se rendre à l'implantation de la rue Jef Devos pour divers cours (éducation physique, cours philosophiques, ...), activités (photographe, journée sportive, ...) ou pour les moments d'accueil extrascolaire (avant 8h15 et après 16h20).

Les repas chauds se prendront également rue Jef Devos.

Les déplacements seront toujours encadrés par du personnel de l'école (enseignants ou accueillants de garderie).

B. Horaires

- Dans l'enseignement primaire :

	<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Mercredi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>
8h30-8h45	Accueil et Conseil de classe				
8h45-10h10	Français	Mathématiques	Français	Néerlandais	Education Physique
10h10-10h30	Récréation				
10h30-12h10	Mathématiques	Cours philosophiques	Néerlandais	Français	Français
12h10-13h30	Pause de Midi				
13h30-15h10	Eveil artistique Technologie Eveil historique Géographique ...	Eveil artistique Technologie Eveil historique Géographique ...		Remédiations français mathématiques néerlandais	Eveil artistique Technologie Eveil historique Géographique ...
15h10-15h20	Fin de journée avec le/la titulaire			Fin de journée avec le/la titulaire	

	Groupes de base (P5/P6) avec le/la titulaire
	Groupes de base (P5/P6) pour les apprentissages (français, mathématiques, Néerlandais, cours philosophiques et citoyenneté, éducation physique)
	Groupes verticaux (P5, P6, S1, S2) pour les divers ateliers

- Dans l'enseignement secondaire :

Les cours débuteront à 8h et seront organisés par périodes de 50 minutes.

Récréation : de 10h30 à 10h50

Pause de midi : de 12h30 à 13h30

Fin des cours à 15h10 ou 16h (selon l'horaire distribué).

3. Evaluation

Les compétences et les matières abordées durant les matinées seront évaluées selon les modalités de chaque école.

Les compétences travaillées en groupes verticaux seront évaluées sous forme d'un tableau d'acquisitions (acquis / en cours d'acquisition / non acquis) joint au bulletin.

VII. L'accueil extrascolaire

Une équipe d'accueillants de garderie est chargée de l'encadrement des élèves en dehors des périodes scolaires.

L'école est ouverte de 7h00 à 17h45.

L'accueil du matin :

Les élèves sont accueillis dans le local de garderie à l'entrée de l'école dès 7h00. Des activités calmes telles que du dessin, de la lecture, des jeux calmes sont proposés. Les élèves ont la possibilité de prendre leur petit déjeuner s'ils n'ont pas eu l'occasion de le prendre à la maison.

Vers 8h ou en fonction du nombre de présents, les élèves de maternelle rejoignent la « grande salle » où leurs enseignants viendront les chercher. Les élèves du primaire quant à eux, se rassemblent dans la cour de récréation.

Les élèves du Groupe scolaire Bruyères-Horta seront accueillis à l'école « Les Bruyères » jusque 8h10. Un enseignant et un accueillant de garderie seront chargés de l'encadrement du déplacement des élèves vers leur implantation.

Après 8h15, l'accueil des élèves se fera rue Pierre Decoster.

Durant l'heure de midi, les élèves de maternelle ainsi que ceux du primaire mangent en différents services dans les différents lieux prévus à cet effet.

Les accueillants de garderie sont chargés de la gestion des repas chauds et tartines ainsi que de l'encadrement des élèves pendant les moments de jeux libres.

Une sieste est organisée pour les élèves de classes d'accueil et de première maternelle.

Les élèves du Groupe scolaire Bruyères-Horta mangeront rue Pierre Decoster à l'exception des repas chauds qui seront pris à l'école « Les Bruyères ». Les déplacements seront encadrés par les accueillants de garderie. Dès le repas terminé, les élèves rejoindront leurs condisciples à l'implantation.

Après les cours, les élèves de maternelle mangent leur collation et participent ensuite à des activités libres en attendant leurs parents.

Une étude est organisée pour les élèves de l'école primaire entre 15h20 et 16h20. Nous insistons pour que les élèves ne soient pas repris durant celle-ci.

Après 16h20, des activités libres sont encadrées.

Les élèves du Groupe scolaire Bruyères-Horta participeront à l'étude dans leur bâtiment. Ils seront ensuite raccompagnés rue Jef Devos s'ils doivent rester plus tard à la garderie.

Le mercredi après-midi, les élèves sont répartis en différents groupes d'âge et des ateliers (artistiques, sportifs, ludiques, ...) sont proposés par les accueillants de garderie.

Les élèves du Groupe scolaire Bruyères-Horta participeront aux ateliers rue Jef Devos.

Un projet d'accueil plus détaillé est disponible sur demande au secrétariat de l'école.

VIII. Lexique

Adaptation à la langue de l'enseignement : cours dédié aux élèves dont le français n'est pas la langue maternelle afin que ceux-ci le maîtrisent plus rapidement. Ce cours est encadré par un maître spécial qui soustrait les élèves du groupe-classe durant quelques périodes par semaine.

Année complémentaire : Année supplémentaire dont les écoles, en accord avec les parents ont la possibilité de faire bénéficier un élève afin de tenir compte de son rythme d'apprentissage propre et que celui-ci acquière les compétences nécessaires à la poursuite de ses études.

CEB : diplôme octroyé suite à la passation de l'évaluation externe proposée en fin de sixième primaire par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tous les élèves de l'école y sont soumis.

Classe verticale : groupement d'élèves d'âges différents dans une même classe.

Compétence : aptitude à mettre en œuvre un ensemble de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches. Les compétences devant être acquises au terme de chaque étape de la scolarité de l'élève sont énoncées dans un document intitulé « Socles des compétences ». Ce document sert de références à toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conseil de classe : discussions entre élèves au sein de la classe afin d'évoquer la vie de l'école (souhaits, difficultés, ...). Ces conseils préparent la rencontre mensuelle du conseil d'école.

Conseil d'école : réunion mensuelle où un délégué de chaque classe rencontre un enseignant et la direction afin de parler des points mis en avant lors des conseils de classe.

Conseil pédagogique : réunion entre les enseignants, la direction, les représentants du CPMS, la logopède, l'infirmière scolaire servant à mettre en avant les points forts et les difficultés des élèves afin de pouvoir y remédier.

Conseil de participation : réunion qui regroupe des représentants des enseignants, des parents, du pouvoir organisateur, des partenaires de l'école, la direction dans le but de débattre du projet d'établissement, de vérifier sa mise en place, de traiter d'éléments faisant partie de la vie de l'école (frais scolaires, travaux, ...). Ces réunions se déroulent au minimum deux fois par année scolaire.

Centre PMS / CPMS : Centre psycho-médico-social ; équipe pluridisciplinaire composée d'un auxiliaire social, d'un conseiller psychopédagogique et d'un assistant paramédical (pas dans notre cas, la fonction est remplie par le SPSE). Le centre PMS est un partenaire dont l'objectif est d'aider au mieux l'élève et sa famille à pallier à ses éventuelles difficultés pédagogiques, affectives et sociales.

Différenciation, pédagogie différenciée : diversification des supports, des outils, des procédés, des modes d'apprentissage afin de permettre à chaque élève d'acquérir une compétence.

Encadrement différencié : dispositif créé pour aider les écoles en fonction des caractéristiques socio-économiques des quartiers dont sont issus les élèves fréquentant l'école. Des budgets supplémentaires sont alloués pour du personnel et différents frais liés à l'école.

Enseignement fondamental : enseignement maternel et primaire dans la même école.

Equipe éducative : ensemble des professionnels qui travaillent dans l'établissement scolaire et qui ont des objectifs pédagogiques et éducatifs.

FAPEO : Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel.

Intervenant extérieur : personne extérieure à l'école qui vient en soutien aux enseignants.

Pouvoir organisateur : le pouvoir organisateur d'un établissement d'enseignement est l'autorité, la ou les personne(s) physique(s) ou morale(s) qui en assume(nt) la responsabilité. Les pouvoirs organisateurs sont officiels (publics) ou libres (privés). Pour notre école, le pouvoir organisateur est la commune de Forest.

Psychomotricité : regroupement de l'ensemble des fonctions motrices qui sont en lien (direct ou indirect) avec la pensée, la psychologie et les fonctions cérébrales.

SPSE : Le Service de Promotion de la Santé à l'Ecole regroupant personnel médical, infirmier et administratif assure des activités diversifiées sur la santé et le bien-être des élèves à l'école.

Par exemple le service organise des bilans de santé gratuits mais obligatoires pour les élèves de 1^è et 3^è maternelles et pour les élèves de 2^è et 6^è primaires, gère au sein des écoles les situations liées aux maladies transmissibles, propose des animations en classe (hygiène, vie affective et relationnelle, ...).